

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE/DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de la Savoie en sa séance du 7 juillet 1942

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général :

1°) la partie du chemin des Charmettes à CHAMBERY (Savoie), de son intersection avec la route de la Grande-Chartreuse à l'embranchement du chemin vicinal du village de CHANAZ, ainsi que les terrains si des deux côtés de cette voie, sur une profondeur constante de 50m., et le ruisseau qui les traverse, l'ensemble comprenant en tout ou partie les parcelles cadastrales n° 8 à 14. 17. 19. 22. 24. 27. 28 et 43 - section F;

2°) les terrains situés au sud de la maison de Jean-Jacques Rousseau, à l'ouest du chemin des Charmettes, comprenant, sur une profondeur constante de 50m, à partir de ce chemin, les parcelles 56 et 132, 62 et 55p. - section F-.

Les propriétaires sont :

STE ANONYME "La Veilleuse" à la Cardinière ... 8.9.10.

CADOUX Joseph, 11 rue Richelieu - MONTPELLIER 19p.22.

CLERC François aux Charmettes 12p.13p.24

Mailard Joseph - Notaire 10 rue des Ursulines à St Denis (Seine 11 et 28) 27p.43.

JALABERT Adèle - Les Charmettes 62

HOLLARD Claude - Les Charmettes 55p.56p.

PIQUET Marcel - aux Charmettes 132p.

RINCHET François - Les Charmettes 132p.

La partie de la parcelle I4 comprise dans le
site est occupée par le tir militaire.

ART. 2.

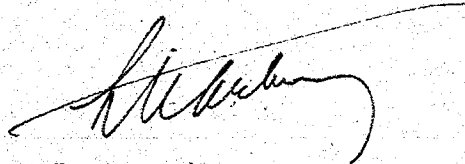
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives
de la préfecture, au Maire de la commune de CHAMBERY et aux propriétaires inté-

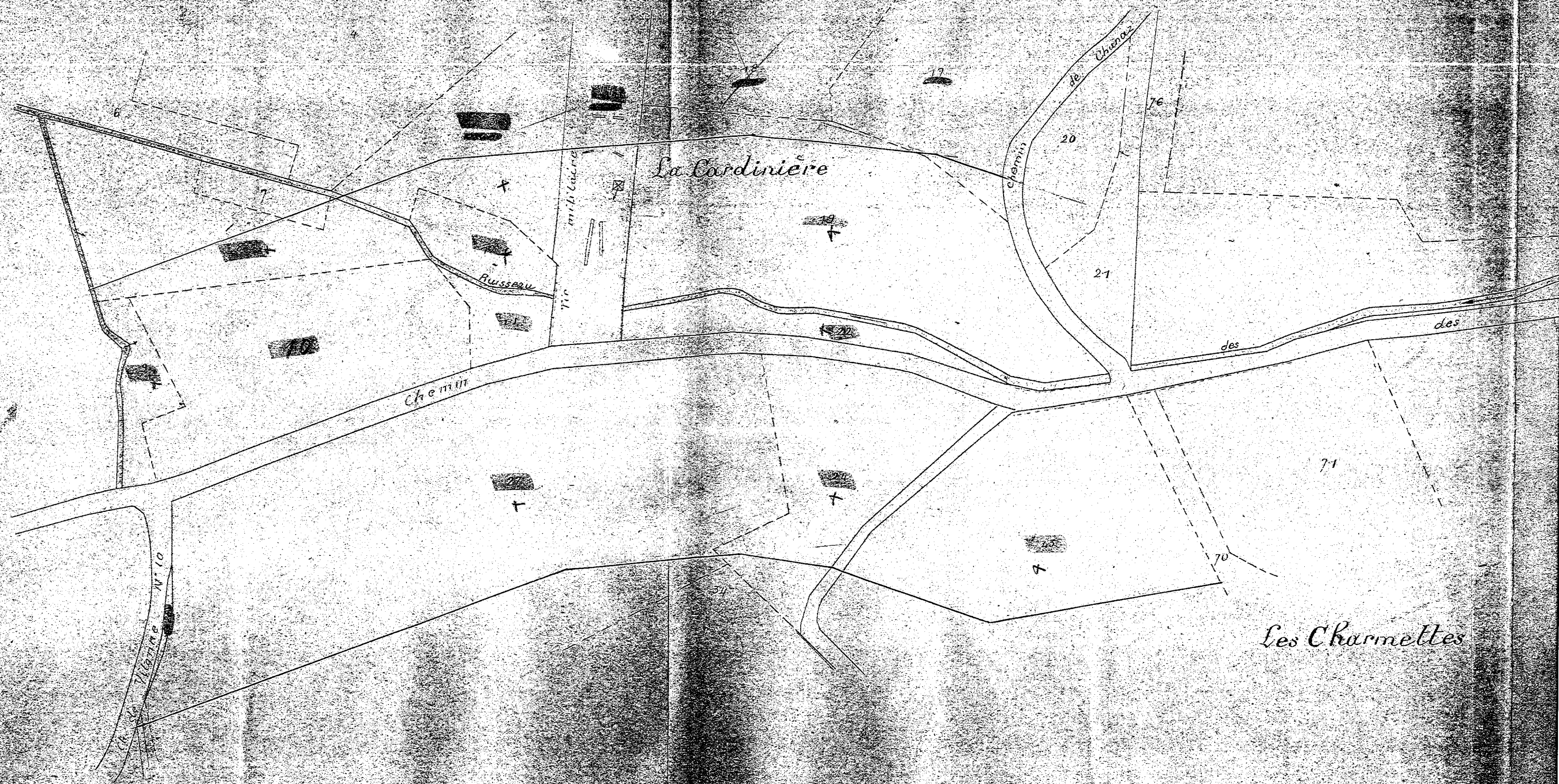
ressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le - 8 AVR 1943

Par délégalion,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général
des Beaux-Arts,





SI. 8/4/1963

Extrait
du plan cadastral parcellaire de la commune de
Chambéry
Déposé en 1865 à l'échelle de 1:1000 Section F
Cadastral
Le plan cadastral parcellaire de la commune de Chambéry
a été dressé par le Service des Ponts et Chaussées
en 1865 et est le résultat de la mesure de la commune
de Chambéry, de 1865 à 1872.

